

2.4. LABORATOIRE INTÉGRÉ

Critères obligatoires

- Être un laboratoire ou centre de recherche intégré à une université ou à un établissement d'enseignement supérieur ayant un fonctionnement autonome
 - L'établissement de rattachement ne doit pas être membre de l'AUF
- Une personnalité juridique attestée. La personnalité juridique de l'établissement de rattachement doit être fournie
- Des chercheurs permanents
- Des publications
- Des programmes de recherche de haut niveau
- Engagement pour la Francophonie scientifique (Voir Charte d'adhésion qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)
- Développement pour la Francophonie scientifique (voir *Lettre de proposition* qui est une pièce jointe au formulaire d'adhésion)

Éléments supplémentaires d'appréciation

- Date de la création
- · Caractère public ou privé
- Taille, prévision de croissance
- Activités en français complémentaires à l'enseignement
- Notoriété et rayonnement
- Pays membre de la Francophonie
- Projets ou actions réalisées ou à réaliser correspondant aux orientations de la stratégie de l'AUF